

De plus, les provinces offrent une aide non remboursable sous la forme de subventions, de bourses d'études et de bourses de spécialisation.

Certains ministères fédéraux accordent des bourses, et plusieurs bourses d'études et de spécialisation sont offertes par des organismes privés à tous les niveaux de l'enseignement supérieur. Relativement peu de bourses d'inscription sont offertes aux étudiants étrangers, mais ceux qui ont déjà complété une année d'études supérieures au Canada peuvent habituellement, comme tous les étudiants canadiens, demander des bourses pour pouvoir terminer leur cours. En outre, de nombreux prêts sont à la disposition des étudiants moins fortunés.

Les étudiants étrangers ont plus de chances d'obtenir des bourses s'ils sont déjà diplômés; ils peuvent notamment obtenir des bourses en vertu de certains programmes d'aide subventionnés par le gouvernement fédéral. Dans quelques institutions, les étudiants étrangers ont autant de chances que les étudiants canadiens d'obtenir les bourses accordées par les universités ou par des organismes privés.

Financement de l'enseignement supérieur

Sauf pour trois collèges militaires fédéraux (y compris le Collège militaire royal du Canada, créé en 1876 et pouvant décerner des diplômes depuis 1959) dont le financement est assuré entièrement par le gouvernement fédéral, les universités et les collèges s'alimentent financièrement à diverses sources gouvernementales et autres.

Au cours de la décennie 1956-1957 à 1966-1967, le montant annuel global des dépenses des universités et des collèges est passé de 107 à 890 millions de dollars. Au cours de la première année de cette période, les frais de fonctionnement se sont élevés à 87 millions de dollars et les frais d'immobilisation à 20 millions de dollars. En 1966-1967, les frais de fonctionnement (y compris la recherche) étaient sept fois plus élevés, puisqu'ils atteignaient 581 millions de dollars, et les frais d'immobilisation s'établissaient à 309 millions de dollars.

Contributions fédérales

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique laisse à chaque province le soin de créer et d'administrer l'enseignement à l'intérieur de ses frontières. Le Canada ne possède pas de ministère fédéral de l'Éducation. Le gouvernement fédéral n'est responsable que de l'éducation des Indiens et des Esquimaux, des enfants qui habitent les territoires situés hors des provinces, des détenus des pénitenciers, ainsi que des membres des Forces armées et de leurs familles postés au Canada et à l'étranger. Cependant, le gouvernement fédéral participe aux frais de l'enseignement supérieur de différentes façons, par l'entremise de plusieurs de ses ministères. En 1967-1968, il a consacré plus de 425 millions de dollars à l'enseignement post-secondaire. Cette somme comprend les subventions d'immobilisation et de fonctionnement, les bourses, l'aide générale, les subventions et les paiements de transfert aux provinces.

Les contributions financières du gouvernement fédéral comprennent le transfert aux provinces de points d'impôt, l'aide du ministère de la Défense nationale aux étudiants par l'intermédiaire du programme de formation des